

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>VALIDATION DES DOSSIERS OCMACS APPROUVES EN COMITE DE PILOTAGE</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 36 Votants : 36 Délib. n°16b – 30/07/2020</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néliach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 22 juillet 2020

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEVOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés : DRAGUÉ Céline (T), GOMEZ Claude (T),

Absents ayant donné pouvoir :

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/08/2020 066-246600415-20200730-DE_039_2020-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération prise par le conseil communautaire du 15 décembre 2010 modifiant les statuts du groupement pour permettre une participation au financement de l'OCMACS portée par la CCI de Perpignan et des PO, en partenariat avec la CMA, au bénéfice des entreprises sises dans le périmètre communautaire.

CONSIDERANT les deux premières opérations d'une durée de 3 ans qui ont permis de soutenir financièrement les projets de modernisation de nombreuses entreprises du territoire. Forte de ce succès et souhaitant satisfaire aux demandes de réitération de l'opération des entreprises du territoire,

VU la délibération 23 en date du 06 décembre 2018 renouvelant l'opération pour la même durée,

VU la délibération prise en date du 25/09/2015 approuvant l'enveloppe de 36 000€ allouée à l'opération, alignée sur la participation financière du FISAC, partenaire financier de l'opération. La participation financière du FISAC et de la Communauté de commune s'élève à 30% des investissements totaux éligibles réalisés par les entreprises (15% FISAC, 15% Communauté de communes ou 30% Communauté des communes).

CONSIDERANT l'avis favorable émis par le comité de pilotage, réuni le 20 mars 2019 sur les dossiers qui ont été présentés dont :

- **Garage ROJAS**, pour un montant estimé total de 3 000 € plafonné (15% du montant des investissements de 26 798,50 € HT).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

VALIDE la subvention approuvée en comité de pilotage pour l'entreprise Garage ROJAS soit un montant estimé de 3 000.00 euros,

VALIDE l'enveloppe budgétaire allouée par la communauté de communes de 3 000.00€

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ile sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
William BURGHOFFER**

